

750 délinquants pris en charge par les IPPJ

On ne présente plus les institutions publiques de protection de la jeunesse, ces fameux IPPJ, où les jeunes délinquants sont placés sur décision du juge de la jeunesse. Les atteintes aux biens, les vols avec violence et les atteintes aux personnes figurent dans le top 3 des délits pour lesquels ces jeunes sont placés. Et force est de constater qu'à Jumet, Wauthier-Braine, Braine-le-Château, Fraipont, Saint-Hubert et Saint-Servais, les six IPPJ de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ne désemplassent pas.

17% DE DÉLINQUANTES

« 750 jeunes ont fait l'objet d'une prise en charge au cours des six premiers mois de l'année 2015 », indique Vanessa Despiegelaere, porte-parole de Rachid Madrane (PS), ministre en charge de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. Sans surprise, c'est dans le régime dit ouvert,

qui se veut moins proche du système carcéral, que la majorité des jeunes ont été placés. Dans le régime ouvert, on compte 377 garçons et 121 filles pris en charge ; dans le régime fermé, on enregistre 244 garçons et 8 filles. « En régime ouvert, l'accueil est une prise en charge de 15 jours qui permet de marquer le coup symboliquement, en délivrant le message au jeune qu'il ne peut pas tout se permettre. Ce type de service s'adresse évidemment aux jeunes qui sont menacés d'entrer dans un processus de délinquance. »

Quant à l'âge de la délinquance juvénile, il reste constant. « Il n'y a pas d'évolution significative d'année en année. Pour info, l'âge moyen lors de la première mesure enregistrée était en 2014 de 15 ans et 8,8 mois pour les garçons et de 15 ans et 1,9 mois pour les filles », conclut Vanessa Despiegelaere. ■

Y.N.